

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 novembre 2019

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,
A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) d'accorder démission honorable de ses fonctions à M. François Achten avec effet au 1^{er} janvier 2020 et le remercie de ses bons et loyaux services et lui confère le titre honorifique de ses fonctions.
- b) d'accorder à M. Alex Schmit un avancement au grade 7bis (artisan dirigeant) dans la carrière de l'artisan sous le statut du fonctionnaire communal avec effet au 1^{er} décembre 2019.
- c) de désigner M. Fernand Sauer de Mersch comme membre du conseil d'administration de l'office social de Mersch pour une nouvelle période de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Mersch, Allée John W. Léonard et «Am Mierscherbiereg», présenté par le bureau e-cone Sàrl de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch.
- b) le PAP concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Mersch, Rue des Prés, présenté par le bureau e-cone Sàrl de Mersch pour le compte de la société Om Klapp S.A. de Mersch.
- c) le PAP concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Rollingen, Rue Felix Thyès et Rue Belle-Vue, présenté par le bureau pact Sàrl de Grevenmacher pour le compte de M. G. Pauly-Colbach de Mersch.
- d) l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, en raison de son intérêt historique et esthétique, du sentier se trouvant à l'arrière de l'immeuble sis 28, Rue de Beringen, appartenant à Mme N. Sinner.
- e) le classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, de l'immeuble sis à Mersch 2, Place de l'Église, appartenant à Mme A. Steffen et à M. A. Bontemps.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie au montant total de 150.000,00 € TTC.
- b) le devis pour la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG) communal de Mersch au montant de 93.600,00 € TTC.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) quatre actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires de petites parcelles de terrain à Mersch, rue Bouvart (20 m²), à Rollingen «Merscherwies» (28 m²), à Pettingen «Um Kisel» (16 m²) et à Beringen, rue d'Ettelbruck (17 m²).
- b) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les dames Hansen D., Schmit L. et Schmit M. des parcelles de terrain de 368,92 a, sises à Mersch «Kircherwies» et à Gosseldange/Prettingen, rue de Gosseldange, au prix total de 184.460,00 €.
Utilité publique: création d'une réserve foncière aux abords du parc communal de Mersch.
Les frais d'acte sont à charge de la commune de Mersch.
- c) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les dames Wache K. et Kass S. de Rollingen une parcelle de terrain de 18,60 a, sise «Kircherwies», au prix total de 9.300,00 €.
Utilité publique: création d'une réserve foncière aux abords du parc communal de Mersch.
Les frais d'acte sont à charge de la commune de Mersch.
- d) l'acte d'échange sans soulte par lequel les consorts Kemp cèdent à la Commune de Mersch des parcelles de terrain 8,04 a, sises à Mersch «In Oulgert» et rue du Moulin.
En contrepartie, la Commune de Mersch cède aux consorts Kemp des parcelles de terrain de 4,82 a, sises à Mersch, «Grommeschmillen». La valeur des terrains est estimée à 3.853,50 €.
Tous les frais et honoraires relatifs à cet acte sont à charge de la commune de Mersch.
- e) l'acte d'échange par lequel Mme Mersch A. vend à la Commune de Mersch des terrains de 4,70 a, sis à Rollingen «In Bruch» et «Mercherwies».
En contrepartie, la Commune de Mersch cède à Mme Mersch un terrain de 0,50 a, sis à Rollingen «Mercherwies».
Il reste une soulte en faveur de la dame Mersch de 2.100,00 €.
Tous les frais et honoraires relatifs à cette transaction sont à charge de la Commune de Mersch.
- f) l'acte de vente par lequel la TRAGEC Sàrl de Mersch vend à la Commune de Mersch un terrain de 3,13 a, sis à Mersch, Impasse A. Kayser, au prix total à 2.191,00 €.
Tous les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
- g) l'acte de vente par lequel les époux Marx-Lacave cèdent à la Commune de Mersch deux parcelles de 21,41 a, sis à Schoenfels, Rue du Moulin et «Unter der Muehle», au prix total de 11.955,00 €.
Tous les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.
- h) l'acte de constitution d'une servitude par lequel la Commune de Mersch accorde à la société Hoffmann Frères de Mersch le droit d'établir à demeure et de maintenir pendant toute la durée de sa concession des lignes électriques dans un terrain communal, sis à Mersch, rue des Prés.
Les frais et honoraires de cet acte sont à charge de Hoffmann Frères.
- i) plusieurs baux à ferme avec effet au 1^{er} novembre 2019 au prix de 3,00 € par are et par an:

* Biver Roger:	38,70 a	116,10 €
* Thilmany Claude:	465,17 a	1.395,51 €
* Neuhengen Guy:	438,00 a	1.314,00 €
* Kellen Fernand:	36,92 a	110,76 €
* Prickaerts Théo:	1.068,38 a	3.205,14 €
* Steichen-Ferber:	617,24 a	1.851,72 €
* Dentzer Marc:	508,73 a	1.526,19 €
* Straus Fernand:	74,90 a	224,70 €
* Elsen Jérôme:	989,18 a	2.967,54 €

- j) la convention par laquelle M. Ries M. accorde à la commune le droit d'utiliser une parcelle à Mersch au lieu-dit «Im Paerchen» pour l'organisation du Balloon Trophy en juillet 2020.
- k) cinq concessions à 30 ans sur des tombes au cimetière de Mersch.
- l) la convention concernant un lotissement à Beringen, rue Hurkes, pour le compte de la société IBB Baugesellschaft de Fischbach.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- RÉORGANISATION DU RÉSEAU RGTR

À l'unanimité, le conseil communal émet l'avis suivant:

- Il félicite les auteurs du projet de la présentation d'un dossier bien structuré assurant une couverture assez régulière du réseau de bus à travers le pays.
- Il constate avec satisfaction que des remarques formulées dans les différents workshops par les utilisateurs des bus ont été prises en compte lors de l'élaboration du nouveau concept devenu indispensable.
- Il constate que 14 lignes traverseront le territoire de la commune de Mersch.
- Il est d'avis que les nombreux bus avec départ respectivement arrivée à la gare de Mersch entraîneront du trafic supplémentaire aux alentours de la gare de Mersch.
- Il espère que la nouvelle gare routière, en voie de réaménagement, supportera cet afflux de bus.
- Il demande que la situation du parking aux abords de la gare de Mersch doive tenir compte de l'augmentation très probable des voitures cherchant un emplacement P&R.
- Il exige que les horaires des bus soient coordonnés avec les horaires des trains à la gare de Mersch afin d'améliorer la qualité du transport en commun.
- Il se demande si la fréquence des nouvelles lignes 111 (32 courses par jour) et 112 (16 courses) vers Luxembourg soit suffisante pour remplacer l'actuelle ligne 290 (58 courses par jour) pour desservir la Vallée de l'Alzette en plein développement; l'intervalle entre les trajets a considérablement augmenté.
- Il regrette que la fréquence de la nouvelle ligne 119 vers Ettelbruck, remplaçant les actuelles lignes 400 et 402, soit diminuée de 32 courses par jour à 22 courses par jour.
- Il constate avec satisfaction que la localité de Schoenfels sera enfin mieux desservie que dans le passé.
- Il ne peut accepter le fait qu'à partir de l'année 2021, lors de la mise en place de la réorganisation, la localité de Pettingen ne soit plus du tout desservie par le réseau RGTR et demande avec insistance de prévoir une solution de rechange.
- Il soutient les observations du comité des usagers concernant la cadence des nouvelles lignes 119 et 933 (Mersch-Noerdange).
- Il espère que le nouveau concept soit adapté ultérieurement dans tous les cas où des améliorations s'imposent.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la nomination de M. Schuller H. comme membre représentant la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung dans la commission sociale et du 3^e âge.

- b) la démission de M. Sinner J. (CSV) comme membre dans la commission de l'environnement.
- c) la nomination de M. Ahles H. (CSV) comme membre dans la commission de l'environnement.
- d) la nomination de M. Hatto S., agent municipal/garde-champêtre, comme expert dans la commission de circulation.

- SUBSIDES

Le conseil communal arrête à l'unanimité la répartition suivante:

- associations diverses:	2.377,18 €
- associations humanitaires internationales:	8.515,00 €
- œuvres et associations humanitaires nationales:	4.650,00 €
- associations du 3 ^{ème} âge:	1.000,00 €
- associations de jeunes:	6.775,00 €
- associations actives dans le service d'incendie:	3.200,00 €
- associations agricoles:	2.400,00 €
- associations actives dans le tourisme:	34.820,00 €
- associations de protection de la nature:	1.944,00 €
- associations de médecine sociale et préventive:	525,00 €
- associations sportives:	55.200,00 €
- associations à but culturel:	16.715,00 €
- Art à l'Ecole:	2.500,00 €

- SPORTIFS MÉRITANTS

Le conseil communal approuve à l'unanimité la dépense de 8.250,00 € pour primes d'encouragement aux sportifs méritants: 17 équipes, 29 sportifs individuels, 4 prix spéciaux.

- VIE ASSOCIATIVE

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par l'association 'Tom de Percussão Luxemburgo asbl' avec siège social à Mersch.

- COMMUNICATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS.